



Listen to this article

*“ Le salaire du péché, c'est la mort.” ..Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort (comme conséquence). ” — Rom. 6 23 ; 5 : 12.*

On enseigne généralement dans l'église orthodoxe que des tourments éternels doivent être le salaire du péché. Les paroles inspirées de l'Écriture citées ci-dessus contredisent absolument ce point de vue, et bien d'autres encore pourraient y être ajoutées pour les confirmer soit directement, soit indirectement. Combien la Bible a raison ; mais qu'il est triste de constater combien sont répandues des idées que les Écritures ne justifient en aucune façon et qui, même, sont en complet désaccord avec le plan et le caractère de Dieu tel que sa Parole nous le fait connaître.

La théorie des peines éternelles est d'origine païenne ; mais, chez les païens, elle n'était pas la doctrine impitoyable qu'elle devint pour la chrétienté nominale lorsque, au second siècle, cette dernière s'adjoignit des philosophies païennes. Ce furent eux qui s'écartèrent de la foi première, qui mélangèrent à la philosophie païenne les terribles détails que l'on croit si généralement aujourd'hui. Ils les peignirent sur les murs de leurs églises comme ce fut le cas en Europe. Ils les écrivirent dans leurs professions de foi et dans leurs cantiques et corrompirent la parole de Dieu jusqu'à donner à ces erreurs qui déshonorent Dieu l'apparence de la réalité. Il s'ensuit que, maintenant, la manière de croire a reçu comme un legs non pas du Seigneur, ou des apôtres, ou des prophètes, mais d'un esprit de compromis qui sacrifie vérité et raison et pervertit honteusement les doctrines chrétiennes par une ambition peu sainte, un esprit de domination, de recherche du gain et de popularité.

Les patriarches des âges passés n'avaient aucune idée des tourments éternels comme punition du péché; les prophètes de l'âge judaïque non plus, notre Seigneur et les apôtres pas davantage ; (mais cette doctrine a été la principale de la chrétienté nominale depuis la grande apostasie). Elle a été le fouet qui frappait et tyrannisait jusqu'à l'obéissance servile les fidèles crédules, ignorants et superstitieux. Les tourments éternels furent prononcés contre tous ceux qui résistèrent à Rome ou nièrent son autorité, et les châtiments de cette

dernière allaient aussi loin que possible déjà dans cette vie. L'Eglise romaine promettait les peines du purgatoire plus ou moins sévères suivant que ses fidèles se montraient réfractaires. La plus grande partie de l'humanité, tourmentée qu'elle était par une peur extrême de la misère éternelle, renonça à raisonner et à se baser personnellement sous l'autorité seule de la Parole de Dieu, tant l'ascendant de ses chefs était puissant. Ces derniers n'étaient pourtant que des hommes qu'elle avait, dans sa profonde ignorance du vrai plan de Dieu, élevés elle-même à une vénération superstitieuse. Et même aujourd'hui dans ce vingtième siècle de lumière croissante et de liberté, certaines gens n'osent pas penser pour eux-mêmes sur la religion et la Bible.

## Que disent les Ecritures ?

Écoutons les écrivains divinement inspirés par opposition aux traditions païennes introduites dans l'Eglise et que notre raison juge elle-même de ce qui est juste et de ce qui est faux. Commençons par l'Ancien Testament, révélation divine d'une période de 4000 ans. Les prophètes de l'Ancien Testament ne disent pas un mot de tourments éternels, mais ils parlent à diverses reprises de la destruction comme étant la condamnation du pécheur et ils ne cessent de déclarer que les ennemis du Seigneur périront. La loi donnée aux Israélites par Moïse ne fait allusion, pour ceux qui la transgressent, à aucune autre punition qu'à celle de la mort. Adam lui-même, mis à l'épreuve en Eden, ne reçoit pas le moindre avertissement de tortures à subir éternellement pour le cas où il désobéirait; au contraire, il est clairement entendu que la punition sera la mort. „*Au jour que tu en mangeras, mourant, tu mourras*” (trad. litt.). — Gen. 2 : 17. comp. avec 2 Pierre 3 : 8.

Il est évident que si la punition de la désobéissance était la vie éternelle dans les tourments un tort inexcusable aurait été fait à Adam, aux patriarches et au peuple juif, mal informé à cet égard et croyant à la mort comme punition. Les diverses sectes de la chrétienté nous assurent que la plupart des gens iront aux tourments éternels; il est certain que si Adam, les patriarches ou les Juifs devaient souffrir ainsi, ils auraient toutes les raisons d'en appeler à une Justice. Pensons aux milliards de païens qui moururent sans connaissance, de là certainement sans foi. Que de raisons ils auraient de maudire, l'injustice d'un châtement ne pouvant être que le plus atroce abus de pouvoir. Ils auraient, d'abord, été mis à l'épreuve sans leur consentement et, ensuite ils pourraient dire avec raisons n'avoir rien su de l'horreur de la punition infligée, tandis qu'une autre classe n'aurait entendu parler que de la mort et pas de tourments éternels comme salaire du péché. On est obligé d'admettre la

supposition que les termes mort, destruction, périr pourraient signifier vie en tourments ainsi que se le sont imaginé des théologiens depuis le temps des apôtres. De là proviennent ces erreurs ; car les apôtres ainsi que nous le prouverons, n'ont rien enseigné de pareil.

Examinons maintenant les écrits du Nouveau Testament. Paul dit qu'il a "annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher" (Actes 20 : 27), et pourtant nous ne trouvons pas un mot de lui relatif à des peines éternelles. Ni Pierre, ni Jacques, ni Jude, ni Jean n'en parlent non plus, quoi qu'on ait prétendu que ce dernier y fit allusion dans les figures symboliques de l'Apocalypse. N'oublions pas que ceux qui le croient considèrent l'Apocalypse comme un livre scellé, ils n'ont donc aucun droit à en interpréter littéralement une portion. Ils en violent ainsi le caractère symbolique et sont en opposition directe avec le reste de la Bible, même avec les simples épîtres non symboliques de Jean lui-même.

Puisque les apôtres ne mentionnent pas même des tourments éternels, ceux qui recherchent la vérité, les chrétiens en particulier, devraient s'efforcer d'examiner ce qu'ils ont enseigné relativement au salaire du péché. Ils devraient se souvenir que ce sont les apôtres (et non l'Eglise apostate de siècles où l'obscurité était si profonde), qui enseignèrent "tout le conseil de Dieu."

Voici comment l'apôtre Paul parle de la chose : " *Le salaire du péché, c'est la mort.* " Les désobéissants „auront pour châtement une ruine éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa force" et il en est plusieurs qui marchent en ennemis de la croix de Christ... leur fin sera la perdition. — Rom. 6 : 23 ; 2 Thess. 1 : 9 ; Phil. 3 : 18—19.

L'apôtre Jean dit: " *Le monde passe et sa convoitise aussi ; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement . . . . Celui qui pêche est du diable, car le diable pêche dès le commencement. Le Fils de Dieu a paru afin de détruire les oeuvres du diable... Celui qui n'aime pas [son frère] demeure dans la mort. Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant on lui . . . . Celui qui a le Fils a la vie ; celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie.* " 1 Jean 2 : 17 ; 3 : 8, 14, 15 ; 5 : 12.

L'apôtre Pierre dit : Le désobéissant " *sera exterminé du milieu du peuple ;* " ceux qui font le mal " *attireront sur eux une ruine soudaine* " et le Seigneur ne veut pas qu'aucun périsse mais que tous arrivent à la repentance. — Actes 3 : 23 ; 2 Pierre 2 : 1, 3, 9.

L'apôtre Jacques dit: " *Le péché étant consommé produit la mort.* " — „Un seul est

législateur celui qui peut sauver et détruire" (Darby). — Jacq. 1 : 15 ; 4 : 12.

## **La punition réelle est sévère, mais juste.**

Quiconque a étudié le sujet du salaire du péché ne peut considérer comme trop légère la punition dont parle l'Écriture. Bien comprise, elle ne sera jugée ni trop légère ni trop sévère, mais simplement comme une juste récompense ou rétribution. " Le don de Dieu, " dit l'apôtre, " est la vie éternelle. " Et ce don, cette faveur faite à Adam et par lui à sa postérité, ne devait durer qu'en tant qu'il en serait fait l'usage convenable, savoir d'être bon et de bien agir et de glorifier Dieu par là, et non pas de le déshonorer par le péché et la rébellion. En créant Dieu s'est réservé à lui-même le droit et le pouvoir de détruire ceux qu'il ne juge pas dignes de laisser vivre. C'est pour cela que lorsque l'homme pécha, Dieu lui retira simplement la faveur qu'il lui avait accordée et la mort (la destruction) s'ensuivit. Naturellement elle fut précédée par des souffrances, des maladies et une déchéance mentale, morale et physique.

Si Dieu n'avait pas pourvu à la rédemption par Christ, le châtement infligé à notre race, la mort, aurait été éternel. Mais par la miséricorde divine tous ont été rachetés de la mort. Cependant tous nous devons, individuellement, nous placer sous la loi divine qui est immuable, c'est à dire: " Le salaire du péché c'est la mort; mais le don gratuit de Dieu c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur. "

Notre Seigneur Jésus employa-t-il jamais l'expression de " tourments éternels "? ou fit-il jamais allusion au fait qu'il serait venu sur la terre pour sauver l'humanité de tourments éternels ? Pas une fois ! Et pourtant s'il était vrai que l'humanité fût en danger de subir un sort si épouvantable, il n'eût été ni juste ni charitable de la part de notre Sauveur de garder par devers lui un fait si important. Il a dit cependant qu'il est venu pour sauver de la mort, de la destruction. La mort, le châtement du péché, étant pour tous, personne ne pourrait espérer une résurrection à une vie future, tous seraient livrés à la destruction, à moins que Christ ait rachetés pour eux de la mort ce qui avait été perdu en Adam, la grâce et la vie éternelle dans la justice. N'oublions pas le titre de " Sauveur " de notre Seigneur. Il a de la valeur à cet égard; il ne présume pas un libérateur ou un sauveur de tourments, mais un sauveur de la mort. Le Seigneur et les apôtres parlaient la langue des Samaritains et, dans cette langue, le mot traduit par " Sauveur " signifie „qui donne la vie."

Que dit notre Seigneur de sa mission ? “ Je suis venu prêcher la délivrance aux captifs. ” A quels captifs pouvait-il faire allusion, si ce n'est aux captifs du péché qui reçoivent journellement leur salaire — mourant peu à peu pour entrer finalement dans la grande prison qu'est la tombe ? “ Je suis venu publier l'ouverture de la prison. ” De quelle prison si ce n'est la tombe dont le prophète avait parlé (Esaïe 61 : 1; Luc. 4 : 18). — Notre Seigneur déclarait être venu pour que l'humanité ait la vie, “ pour donner sa vie comme la rançon de plusieurs [vies] ” — afin que ceux qui croient en lui “ ne périssent point, mais aient la vie éternelle. ” Il dit encore : “ Le chemin spacieux mène à la perdition, mais le chemin étroit mène à la vie. ” — Jean 10 : 10 ; Matth. 20 : 28 ; Jean 3 : 15 ; Matth. 7 : 13—14.

## Un argument irréfutable.

Les chrétiens se disant orthodoxes seront bien d'accord sur ce point, que notre Seigneur Jésus racheta l'humanité par sa mort et qu'il endura volontairement la punition des péchés de l'homme, afin que l'homme puisse être libéré de ce châtiment. Certainement il a porté nos langueurs et s'est chargé de nos douleurs. Mais il a été blessé pour nos transgressions, il a été meurtri pour nos iniquités. Le châtiment “ de notre paix a été sur lui et par ses meurtrissures nous sommes guéris ”. Es. 53 : 4, 5 (Darby).

Etant d'accord là-dessus, il ne sera pas difficile de savoir d'une façon sûre et certaine quel est le châtiment de nos péchés, si nous savons ce que notre Seigneur Jésus endura lorsqu'il reçut, sur sa tête innocente, “ le châtiment de notre paix ”. Souffre-t-il pour nous des tourments éternels ? Si oui, cela prouverait suffisamment que nous souffririons de même. Mais personne ne prétend qu'il en soit ainsi. Les Ecritures, de leur côté, enseignent le contraire, à savoir que notre Seigneur est maintenant dans la gloire et non dans les tourments. N'est-ce pas là une preuve irréfutable que le salaire du péché n'est point une torture éternelle ?

Que fit donc notre Sauveur pour nous assurer la rémission des péchés ? Que donna-t-il lorsqu'il paya notre rançon ? Laissons l'Ecriture répondre elle-même. Elle répète explicitement et déclare que Christ mourut pour nos péchés — qu'il donna sa vie comme la rançon des pécheurs condamnés, qu'il nous racheta par son propre sang précieux. C'est pour cela aussi que le Fils de Dieu fut manifesté dans la chair afin qu'il puisse la donner pour la vie du monde; car comme par un homme [Adam] vint la mort, par un homme aussi [“ l'homme Jésus-Christ ”] dut venir la résurrection des morts. — 1 Cor. 15 : 3 ; Matth. 20 :

28; 1 Tim. 2 : 5, 6 ; Osée 13 : 14 ; 1 Cor. 6 : 20 ; 1 Pierre 1 : 18, 19 ; 1 Jean 3 : 8 ; Jean 6 : 51 ; 1 Cor. 15 : 21.

Peut-il donc être question de douter que la pure doctrine biblique ne soit que “ le salaire du péché est la mort ” ? Est-il possible de croire encore au dogme payen des tourments éternels qui sont aussi peu scripturaires que dénués de raison ?

## **Bref examen d'objections possibles.**

L'espace étant limité nous pourrions nous arrêter un instant seulement pour étudier certaines paraboles ou paroles allégoriques de notre Seigneur qui apparaissent à l'esprit imbu dès l'enfance de la doctrine populaire des tourments éternels comme des preuves du bien-fondé de cette doctrine. (Nous adressons volontiers gratis une brochure dans laquelle le mot “ enfer ” est critiqué. Cette brochure est intitulée : “ Ce que nous trouvons dans les Ecritures au sujet de l'Enfer ” et il n'y a qu'à la demander franco). Nous en observerons brièvement deux qui sont généralement considérées comme inattaquables, celle des brebis et des boucs (Matth. 25 : 31—46) et celle de l'homme riche et de Lazare (Luc 16 : 19—31). Nous réaliserons qu'interprétées raisonnablement elles n'enseignent rien de pareil.

Sans vouloir entrer dans des détails, la parabole des brebis et des boucs se rapporte à une épreuve qu'aura à subir l'humanité dans le Millénium, “ quand le Fils de l'homme s'assiéra sur le trône de sa gloire. ” L'oeuvre de séparation exigera toute cette période de mille ans; c'est le caractère qui sera le signe distinctif pour opérer la séparation. Les versets 41 et 46 contenant la sentence finale rendue contre ceux qui aiment l'injustice (les boucs), forment le centre de notre sujet.

Lisons le verset 41: “ Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges (messagers, serviteurs). ” Nous concluons que le feu dont il est parlé ici est aussi symbolique que les boucs qui y entrent. De même que les boucs représentent très bien des hommes méchants et injustes, ainsi le feu représente admirablement la destruction. Le feu détruit toujours, il ne conserve jamais. C'est ainsi que, les boucs étant jetés au feu, ils seront détruits, consumés à moins que le feu ne s'éteigne. Et afin de montrer à quel point la destruction est complète et certaine, les boucs dont il est parlé ici symboliquement, sont jetés dans un feu durable qui amènera la destruction pour toujours, — l'extermination, ou l'extinction.

Puis le verset 46: “ Et ceux-ci s'en iront au châtement éternel. ” Nous ne mettons pas en doute que les injustes seront punis ni que ce châtement sera éternel ; c'est la nature du châtement que nous étudions. Etant donné que le salaire (le châtement) du péché est la mort, le châtement éternel sera donc la mort éternelle, — une mort de laquelle il n'y aura pas de résurrection. C'est ce que cette parabole, ainsi que toute l'Écriture sainte, enseigne.

Ce n'est que le fait d'une erreur profondément enracinée qui puisse, à quelques-uns, faire paraître l'Écriture enseignant autre chose. Le mot grec “ kolasis ”, rendu par “ châtement ” dans le verset 46, indique positivement la nature du châtement. Si le sens de tourments avait dû être impliqué, on eût fait usage en grec du mot “ basinos ”. kolasis, dérivé de kolazoo signifie au contraire (1) couper comme on coupe les branches d'un arbre ; (2) retenir ou réprimer ; les Grecs écrivent : “ le cocher retient (kolazoi) ses coursiers impétueux ” ; (3) châtier, punir, priver un individu de la vie ou de la société, restreindre ses libertés. Il est évident que la première signification “ couper ” soit la propre dans ce cas, étant donnée l'antithèse entre les deux parties du verset 46, où la vie, la récompense des justes, est mentionnée en opposition à la mort, l'extermination de la vie, des injustes (qui, seront retranchés).